



**NATURA 2000 « Marais de la Seudre et du sud Oléron »**  
**ZPS N°FR5412020 « Marais et Estuaire de la Seudre-Oléron »**  
**ZSC N°FR5400432 intitulée « Marais de la Seudre »**  
**COMITE DE PILOTAGE du 09 juillet 2013**  
**LANCEMENT DE L'ANIMATION NATURA 2000**

**Etaient présents (21 personnes – 19 structures) :**

*Mme Yvette THOMAS, élue, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime*  
*Mme Charlotte RHONE, Comité Régional Conchylicole*  
*Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et maire de Bourcefranc-le-Chapus*  
*Madame Ana-Maria LE GOFF, chargée de missions Espaces Naturels, et Lionel RIBEROL, technicien « Gestion des Espaces Naturels », Communauté de Communes de l'Île d'Oléron*  
*Monsieur Jacques PIGEOT, Président, Conseil de Développement du Pays Marennes Oléron*  
*Madame Fanny SAINTHILLIER, service civique, Conservatoire des Espaces Naturels*  
*Madame Françoise JODET, instructrice Cultures marines et pêche, DDTM 17*  
*Monsieur Stéphane MACAUD, chef de service, Entente Interdépartementale pour la Démoustication*  
*Monsieur Philippe BOUDEAU, responsable pôle SIG, Forum des Marais Atlantiques*  
*Madame Virginie BARRET, chargée d'études, Ligue pour la Protection des Oiseaux*  
*Monsieur Michel BRIANT, adjoint, mairie d'Arvert*  
*Madame Danielle LAGARDE, adjoint, mairie de Chaillevette*  
*Mme Sylvie BOUTEILLER, DGS, et M. Daniel RAZET, adjoint urbanisme, mairie d'Etaules*  
*Monsieur André PETIT, délégué Environnement, mairie de L'Eguille*  
*Monsieur Jacky VERNOUX, maire de Le Gua*  
*Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, maire de Saint-Just-Luzac*  
*Monsieur François RIVIERE, conseiller municipal, mairie de Saujon*  
*Monsieur Thierry BEAUVAIS, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*  
*Madame REYSSEIX, sous-préfecture de Rochefort*

**Etaient excusés (12 personnes – 9 structures) :**

*Madame Michèle CAZANOVE, Sous-préfète de Saintes*  
*Monsieur François PROISY, Sous-préfet de Rochefort*  
*Madame Ségolène ROYAL, Présidente, Conseil Régional Poitou-Charentes*  
*Madame Sylvie MONGES, Agence de l'Eau Adour Garonne*  
*Monsieur Michel SERVIT, Conseiller Général*  
*Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Conseiller Général*  
*Monsieur Stephan COUROUX, Conseil Général de Charente-Maritime*  
*Monsieur Jean-Michel LALOUE, Conservatoire du Littoral*  
*Monsieur Stéphane PELE, administrateur, Direction Départementale des Services Fiscaux*  
*Monsieur Laurent CHAUVET, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 17*  
*Monsieur Joël ROBIN, direction territoriale, ERDF*  
*Monsieur Erick BROUSSARD, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*

**Etaient aussi présents :**

*Madame Aurore PERRAULT, chargée de mission Natura 2000, DREAL Poitou-Charentes*  
*Madame Gaëlle KANIA, animatrice Natura 2000, Communauté de Communes du Bassin de Marennes*

## Déroulement de la réunion

*RQ : pour des raisons de simplicité, nous regroupons sous l'intitulé Natura 2000 « Marais de la Seudre et du sud Oléron » les deux sites du réseau Natura 2000 officiellement nommés « Marais et estuaire de la Seudre – Ile d'Oléron » et « Marais de la Seudre ».*

M. Jean-Luc Rousseau, président du comité de pilotage, remercie l'ensemble des acteurs de leur présence et excuse l'absence de M. Proisy, Sous-préfet de Rochefort. La présente réunion a pour objet le lancement de l'animation du site Natura 2000 couvrant le marais de la Seudre et les marais situés sur la partie sud de l'île d'Oléron.

## I. La démarche Natura 2000 – Rappels et historique

Natura 2000 est un réseau écologique de sites représentatifs de la biodiversité européenne. Il a pour objectifs de **favoriser le maintien de la diversité tout en intégrant les préoccupations socio-économiques et culturelles dans une logique de développement durable**. Ce réseau est fondé sur deux directives :

- La directive « Oiseaux » (1979) protège les zones de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou de migration d'oiseaux devenus rares ou menacés sur le territoire européen. Elle désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS),
- La directive « Habitats » (1992) protège les habitats naturels ou semi-naturels ainsi que les espèces rares et/ou menacées et leurs milieux de vie. Elle désigne des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

La France a fait le **choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites**, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de contrats de gestion (contrats Natura 2000) et de la Charte Natura 2000 définis dans un plan de gestion, le Document d'Objectifs (DOCOB), élaboré en concertation avec les acteurs locaux.

### Historique sur les marais de la Seudre et du sud Oléron

- ✔ **6 juillet 2004** : désignation de la ZPS « Marais et estuaire de la Seudre – Ile d'Oléron »
- ✔ **9 août 2009** : désignation de la ZSC « Marais de la Seudre »
- ✔ **30 juin 2009** : désignation du président du comité de pilotage et de la structure opératrice en charge de l'élaboration du DOCOB => élection de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- ✔ **Mars 2010 à mars 2012** : élaboration du DOCOB commun à ces sites
- ✔ **4 mars 2013** : approbation du DOCOB par arrêté préfectoral
- ✔ **13 mai 2013** : désignation du président du comité de pilotage et de l'animateur Natura 2000 => élection de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- ✔ **09 juillet 2013** : lancement de la mission d'animation pour 3 ans

## II. Présentation du site et des enjeux

Le territoire des marais de la Seudre et du sud de l'île d'Oléron est concerné au titre de la directive Oiseaux par une Zone de Protection Spéciale (ZPS) et au titre de la Directive Habitats par une Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Ces deux zones se superposent. Le périmètre, de **14000 hectares**, concerne officiellement 19 communes (14 sur le continent et 5 sur l'île d'Oléron). Environ 22% du site Natura 2000 est situé sur le Domaine Public Maritime (DPM).

*Rq : Les enjeux marins (DPM) n'ont pas été étudiés lors de l'élaboration du DOCOB du fait de leur prise en compte dans le cadre de la mission d'étude pour la préfiguration du parc naturel marin des Pertuis Charentais et de l'estuaire de la Gironde. Une réflexion sur la prise en compte de la partie maritime sera à mener ultérieurement selon la création ou non de ce parc.*

Les directives « Habitats » et « Oiseaux » listent les habitats et espèces animales et végétales à préserver à l'échelle européenne. Le territoire des marais de Brouage et du nord Oléron héberge ainsi une biodiversité qui a justifié son classement en Natura 2000 :

- **17 habitats dont 3 prioritaires** (habitats pour lesquels l'Union Européenne porte une responsabilité particulière)
- **39 espèces d'oiseaux** dont 10 nicheuses
- **13 espèces animales citées à l'annexe II** de la Directive Habitats dont 2 prioritaires (dont l'état de conservation est préoccupant et pour lesquelles un effort particulier doit être engagé)

On distingue sur ce site Natura 2000 **6 grands types de milieux** qui constituent le support d'une importante biodiversité mais aussi de diverses activités. Ils peuvent notamment héberger plusieurs habitats ou espèces Natura 2000.

#### ➤ **Le complexe estuarien et salé - 8500 ha – 60,7% du site**

Composé des vasières, des prés salés, des bassins salés et de la végétation salée, ce milieu est le siège de l'activité conchylicole, principalement ostréicole, et de la pêche à pied. Il regroupe 7 habitats qui totalisent 7737 ha, soit 55,3% de la surface totale du site Natura 2000.

Dans de nombreuses situations, ces habitats sont imbriqués les uns dans les autres. Cette mosaïque est dépendante des flux d'eau salée et saumâtre ainsi que, pour quelques-uns, des activités humaines (conchyliculture, pisciculture...). C'est le cas notamment de l'habitat prioritaire « Lagunes côtières » pour lequel l'activité ostréicole a contribué à sa répartition et permet encore, dans certaines situations, d'assurer son entretien. Le site présente un enjeu très fort pour cet habitat, avec ses 2137 ha.

Ce complexe présente un fort potentiel biologique du fait d'une importante production primaire de phytoplancton à la base de l'alimentation de nombreuses espèces. Par ailleurs, les nombreux bassins associés à la végétation salée constituent des zones importantes d'alimentation, d'halte migratoire et de reproduction pour les oiseaux. On peut notamment citer la nidification de la Gorgebleue à miroir de Nantes dans les buissons d'obione.

#### ➤ **Le milieu dunaire et littoral - 80 ha – 0,57% du site**

Ce milieu est présent sur les plages de La Tremblade (Mus du Loup) et de Marennes, sur le marais des Bris ainsi que sur les îlots entre La Bordelinière et Grand-Village. Certaines de ces plages ont une vocation touristique.

Les dunes et les plages forment une succession de 4 habitats d'intérêt communautaire : les laisses de mer et 3 types de dunes (embryonnaires, mobiles et boisées). Ces habitats s'étendent sur environ 1,5 km et 50 ha. Il s'agit d'habitats marginaux pour le site mais avec une certaine valeur patrimoniale du fait notamment de la reproduction du Gravelot à collier interrompu sur certaines plages et de la présence de l'Engoulevent d'Europe dans les dunes boisées.

#### ➤ **Les prairies – 4500 ha – 32% du site**

Le milieu prairial se compose d'un habitat d'intérêt communautaire couvrant 1312 ha. Il se décline en 6 faciès distincts selon l'hydromorphie, la salinité et la gestion :

- ✓ Association végétale sur les bossis et les marais plats (2 faciès différents selon que la prairie est pâturée ou fauchée)
- ✓ Association végétale sur les bords de jâs et dans les baisses régulièrement en eau (2 faciès différents selon le degré de piétinement)
- ✓ Végétation de certains marais plats subsaumâtres (sel résiduel)

Il héberge un certain nombre d'espèces végétales à forte valeur patrimoniale (Renoncule à feuilles d'ophioglosse, Trèfle de Micheli, etc.). Par ailleurs, les prairies constituent la matrice de nombreux autres habitats : jâs, fossés, bossis, mares, haies, etc. Cette mosaïque contribue à une importante

diversité d'oiseaux et permet la reproduction de plusieurs espèces Natura 2000 (Cistude d'Europe sur les prairies sablonneuses, Cuivré des marais sur les prairies humides à oseille).

Le maintien de ce milieu est étroitement dépendant du type d'activité agricole pratiquée (pâturage, fauche, abandon).

### ✔ **Le marais d'Avail**

Cette petite entité de marais, gérée en grande partie par le Conseil Général, présente la particularité d'héberger 2 habitats ponctuels de grand intérêt :

- ✔ des prairies humides à grandes herbes : cet habitat principalement méditerranéen est présent uniquement dans le marais d'Avail, sur toute la façade atlantique. On peut y observer l'Orchis des marais
- ✔ des roselières hautes dominées par le Marisque : cet habitat est plutôt continental, il est donc rare de le trouver sur des territoires insulaires.

### ✔ **Le milieu aquatique**

Seul un habitat est présent dans une partie de ce type de milieu. Il s'agit d'eaux eutrophes (riches en nutriments) douces à légèrement saumâtres et présentant du Potamot et du Myriophylle. Il couvre **10,8 km et 57 ha (0,41% du site)**. On le trouve dans certains fossés du marais d'Avail et de la Perroche, amont du marais de la Seudre ainsi que dans quelques mares abreuvoirs des marais salés.

Ces milieux sont très attractifs pour de nombreuses espèces animales, notamment pour les oiseaux limicoles et les grands échassiers (Vanneaux, Hérons, ...) ainsi que pour plusieurs espèces semi-aquatiques (Vison, Cistude, etc.). Là encore, le maintien de ce milieu est lié aux activités humaines (élevage, chasse à la tonne).

### ✔ **Les boisements et lisières**

Cet ensemble regroupe 3 habitats de la Directive totalisant 48 ha, soit seulement 0,34% de la surface totale du site Natura 2000 :

- ✔ Les forêts alluviales à Aulnes et Frênes\*
- ✔ Les chênaies (Chênes pédonculé et tauzin)
- ✔ Le peuplement de hautes herbes en bords de chemins ou en lisière.

Il s'agit d'habitats marginaux présents notamment, dans les marais d'Avail et de la Perroche ainsi que dans les Bois de Bien Assis (Nieulle s/Seudre), de La Garenne (Breuillet) ou d'Oron (Le Château,).

Il s'agit d'habitats marginaux pour le site mais avec néanmoins une certaine valeur patrimoniale. En effet, certains de ces boisements servent de sites de reproduction importants pour plusieurs espèces de hérons ainsi que pour le Milan noir. Ces boisements peuvent aussi constituer des sites de chasse privilégiés pour les chauves-souris (Barbastelle).

## **III. Animation Natura 2000 : présentation de la structure animatrice**

L'animation Natura 2000 correspond à la mise en œuvre effective des actions du DOCOB afin de répondre aux objectifs de conservation. Elle consiste à faire vivre le site Natura 2000 en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats Natura 2000, charte Natura 2000) et en informant et sensibilisant les socio-professionnels sur la manière d'atteindre les objectifs. La mise en œuvre du DOCOB est assurée par le travail d'un animateur sur le site.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM), qui a œuvré à la rédaction de ces plans de gestion, a souhaité continuer ce travail et faciliter son appropriation par les acteurs locaux en se portant candidat à l'animation Natura 2000. Le 13 mai 2013, l'ensemble des élus concernés

par le site Natura 2000 a élu la CCBM structure animatrice des DOCOB et son président, M. Jean-Luc ROUSSEAU, président du comité de pilotage.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de l’Ile d’Oléron (CCIO) mène actuellement une politique de gestion des espaces naturels de son territoire, avec notamment la mise en place d’une équipe de techniciens « Gestion des espaces naturels ». Certaines des missions de l’animation Natura 2000 (sensibilisation, relais d’information) pourraient être assurées par ces agents. La CCBM a donc fait le choix d’une « co-animation Natura 2000 » au sein de laquelle elle serait l’animateur principal.

**La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est ainsi animateur Natura 2000 du site situé sur les marais de Brouage et du nord Oléron**  
 Contact : Gaëlle Kania – Chargée de mission Natura 2000  
**La Communauté de Communes de l’Ile d’Oléron constituera un relais local sur la partie oléronaise**  
 Contacts : Ana-Maria Le Goff - Chargée de mission "Gestion des espaces naturels"  
 Lionel Ribérol - Chef d’équipe des techniciens « Gestion des espaces naturels »

#### IV. Animation Natura 2000 : programme d’actions 2013/2014

Les actions envisagées pour les 3 prochaines années d’animation sont présentées ci-après.

Action	Intitulé	Année 1	Année 2	Année 3
B1	Maintien et restauration des habitats boisés d'intérêt communautaire			
B2	Gestion et entretien des espaces boisés favorables aux espèces d'intérêt communautaire			
C1	Sensibilisation des acteurs locaux et du public aux richesses du site ainsi qu'à la démarche Natura 2000			
C2	Sensibilisation des acteurs locaux et des propriétaires au partage de l'espace ainsi qu'aux actions et aux comportements respectueux du site et de ses usagers			
C3	Organiser et accompagner l'accueil du public sur le site			
CE1	Réduction des facteurs de mortalité de l'avifaune liés aux infrastructures			
CE2	Réduction des facteurs de mortalité du Vison d'Europe et de la Loutre par collisions routières			
CE3	Mise en place de dispositifs boisés permettant le déplacement des espèces			
CE4	Accompagnement de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes			
E1	Préservation des habitats d'intérêt communautaire liés aux prés salés en situation naturelle			
L1	Raisonner les modalités de nettoyage des plages			
L2	Gestion et protection des habitats dunaires			
M1	Entretien et gestion des marais aquacoles selon des préconisations environnementales			
M2	Maintien et gestion extensive des prairies permanentes de marais			
M3	Prise en compte de la biodiversité d'intérêt communautaire dans la gestion concertée des marais doux			
M4	Restauration, gestion et entretien des fossés à poissons			
M5	Gestion des plans d'eau à vocation cynégétique			
M6	Gestion environnementale des roselières linéaires			
M7	Favoriser les conditions d'accueil des oiseaux sur les marais salés			
M8	Maintenir une mosaïque d'habitats favorable à la biodiversité			
O1	Organiser et adapter la gestion hydraulique en marais salé pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques			
O2	Restauration de la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques dans les marais favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire			
O3	Restauration et entretien des fossés secondaires et tertiaires des marais favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire			
T2	Rédaction d'un guide de bonnes pratiques du marais			
T3	Renforcer la concertation avec les services de l'Etat pour une meilleure compréhension et application de la réglementation			
T6	Impulser et accompagner les projets de maîtrises foncière et d'usage			



Plus particulièrement, pour la 1<sup>e</sup> année d'animation, de juillet 2013 à juin 2014, les actions prioritaires sont les suivantes :

- **Action CE4** : le suivi des espèces exotiques envahissantes, en partenariat avec les démarches existantes notamment sur l'île d'Oléron par la CCIO (suivi du Baccharis et de l'Herbe de la Pampa) mais aussi avec l'ORENVA (Observatoire Régional des espèces exotiques ENvahissantes des écosystèmes Aquatiques)
- **Action M1** : il n'existe pas, à l'échelon national, de mesure agro-environnementale accessible aux conchyliculteurs comme cela était le cas il y a quelques années (CTE, CAD). Le renouvellement actuel de la Politique Agricole Commune donne l'opportunité de remédier à ce manque. Les démarches principales seront menées par la profession conchylicole, via le Comité Régional Conchylicole, auprès des instances nationales et européennes. L'animateur Natura 2000 pourra apporter des éléments écologiques concernant l'enjeu de la création de ce type de contrat et la rédaction du cahier des charges  
*Rq : le CRC a envoyé courant juin un courrier en ce sens au Comité National Conchylicole.*
- **Action M7** : les marais de la Seudre et sud Oléron constituent des zones de nidification privilégiées pour plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire telles que l'Echasse blanche et l'Avocette élégante. La mise en œuvre d'actions adaptées à ces milieux nécessitent de les cartographier et de les diagnostiquer précisément.
- **Action O1** : la gestion hydraulique (niveaux d'eau dans les parcelles et les fossés, ...) conditionne à la fois le maintien des habitats (prairies humides, roselières, mégaphorbiaies...) et la reproduction de nombre d'espèces d'intérêt communautaire. L'enjeu principal porte sur les marais oléronais, dont la plupart présente la particularité de combiner un réseau doux (souvent lié à une station de lagunage) à un réseau salé, ce qui peut, dans certains cas, compliquer la gestion. De plus, cette gestion concerne généralement le chenal d'alimentation de l'entité de marais et non celle-ci en entier. La CCIO a déjà entrepris d'organiser des groupes de travail par unité de marais qui rassemblent les acteurs directement concernés par l'unité. Ces groupes sont des lieux de discussion et de concertation qui permettront de coordonner les diverses actions de gestion existantes sur les zones humides, sachant que sur le territoire oléronais, la gestion hydraulique des marais est généralement assurée par des syndicats intercommunaux ou des associations syndicales de propriétaires. Il est important de noter que la CCIO agit ici en tant que médiateur et coordinateur et ne cherche aucunement à se substituer aux gestionnaires existants.
- **Action O2** : cette action permet de restaurer les ouvrages hydrauliques des marais à enjeu environnemental. Au préalable, il est proposé de créer un groupe de travail qui aura pour objectif d'établir un cahier des charges pour la réhabilitation de ces ouvrages de petite hydraulique.
- **Action T2** : cette action vise en la rédaction d'un guide de bonnes pratiques à destination des usagers (professionnels et particuliers) des marais. Il ne s'agit pas de présenter en détail la réglementation propre à une activité (de nombreux guides existant déjà sur la plupart des activités professionnelles de production) mais plutôt de présenter dans les grandes lignes les relations et interactions entre la zone humide, les activités en place et la société. Ce guide permettra un partage des connaissances et définira des recommandations valables pour tous. Des groupes de travail seront mis en place afin de contribuer à la rédaction de ce document.

- **Action T3** : Il s'agit ici de mettre en place un relais local entre les acteurs de terrain et les services administratifs. La personne « ressource » (animateur Natura 2000) pourra être contactée par les acteurs locaux pour des informations réglementaires et par les services de l'Etat pour des précisions techniques.

Rq : Natura 2000 est un sujet très complexe et sensible, aussi **la CCBM souhaite axer son action sur la communication et la sensibilisation des citoyens aux enjeux écologiques du territoire ainsi qu'aux principes de la démarche Natura 2000**. L'animatrice Natura 2000 est ainsi à disposition de toute structure (collectivité, association, corporation, etc.) souhaitant organiser une réunion publique sur cette thématique. Les maires de chaque commune seront rencontrés afin d'échanger avec eux sur l'opportunité et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation.

De manière plus globale, les missions de l'animateur Natura 2000 sont les suivantes :

- **Animation**
  - Mise en œuvre des actions de communication et de sensibilisation (lettre d'infos, site internet, rencontres avec les propriétaires, réunions publiques)
  - Lien avec les autres sites Natura 2000
- **Assistance technique**
  - Mise en œuvre des **contrats et de la charte Natura 2000** (démarchage des propriétaires, recherche éventuelle de financements complémentaires)
  - Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques (SAGE, PAPI, documents d'urbanisme, etc.)
  - Assistance aux porteurs de projets (évaluation des incidences)
- **Suivis**
  - Mise en œuvre des actions de suivis biologiques
  - Suivi et évaluation des contrats
- **Assistance administrative**
  - Organisation des réunions du comité de pilotage

## V. Animation Natura 2000 : outils contractuels

La mise en œuvre de Natura 2000 repose sur l'engagement volontaire des propriétaires et des gestionnaires. Les mesures de gestion inscrites dans un DOCOB n'ont pas de caractère obligatoire. Le propriétaire ou l'ayant-droit choisit ou non de s'impliquer dans la démarche Natura 2000. Il choisit également son niveau d'implication ce qui peut se traduire par différents niveaux d'engagement (figure 1).

1- Les MAE territorialisées sur parcelles agricoles	Surcoût de gestion ou perte de production	Contrats de 5 ans rémunérés
2- Les Contrats Natura 2000 sur parcelles hors surfaces agricoles	Surcoût de gestion	
3- La CHARTE NATURA 2000	Pas de surcoût de gestion	Engagement de 5 ans
Dans les 3 cas : possibilité d'exonérations fiscales		

Figure 1 : Modalités d'engagement volontaire dans la démarche Natura 2000

Le **contrat Natura 2000** est l'outil qui permet de **financer les travaux** prévus dans le DOCOB (plantation de haies et de ripisylves, nettoyage manuel des plages, mise en défens de secteurs sensibles, développement de bois vieillissants, etc.) Il présente une liste d'engagements et de recommandations visant à maintenir ou restaurer des milieux naturels et entraînant des surcoûts de gestion. Ces surcoûts entraînent l'attribution d'une subvention atteignant généralement 100% pour les contrats dits « ni agricoles ni forestiers » et les contrats « forestiers ».

Les contrats agricoles prennent la forme de mesures agro-environnementales territorialisées et sont rémunérés en fonction des engagements pris.

La **charte Natura 2000** est un outil contractuel non rémunéré d'**adhésion aux objectifs de gestion** décrits dans le DOCOB. La charte Natura 2000 correspond à des actes de **gestion courante** et de **bonnes pratiques** n'entraînant pas de surcoût de gestion à l'ayant-droit.

Dans tous les cas, le propriétaire signataire peut bénéficier d'une exonération de la taxe foncière sur le non bâti et/ou de l'exonération des  $\frac{3}{4}$  des droits de mutation.

### **Remarques**

*✓ Quand les groupes de travail seront-ils mis en place ?*

➤ La priorité porte sur la communication et la sensibilisation des acteurs locaux à la démarche Natura 2000. Les actions plus concrètes seront mises en œuvre plus tardivement. Le groupe de travail devrait être mis en place à la fin de l'année ou au début de l'an prochain.

**Pour de plus amples renseignements**

**Gaëlle KANIA - 05 46 85 40 21**

[natura2000@bassin-de-marenes.com](mailto:natura2000@bassin-de-marenes.com)

[www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr](http://www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr)